Image not found or type unknown

mon bailleur ne veut pas remettre l appartement dans un bon etat

Par **soleil78**, le **26/09/2010** à **00:27**

voila 12 ans que nous vivons dans un f2 avec 5 enfants et nous avons toujours ete meprisés de notre bailleur (HLM)enfin il nous a accordé un F5 nous avons signé le bail et lors de l etat des lieux nous avons decouvert un appartement qui a ete occupé pendant plus de 20 ans et qui est dans un etat de delabrement inimaginable:les sols sont arrachés les murs dechirés les fils electriques par terre les joints des fenetres pendent les volets cassés certaines portes ne se ferment pas bien les ventilations ne marchent pas la crasse est innomable les plafonds abimés tout absolument tout est abjecte et delabré et le bailleur invoquant la crise financiere se refuse a toute remise en l etat et que nous devons l accepter tel quel!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!pourtant la loi l oblige a delivrer un logement en bon etat de reparation !!!que faire contre les bailleurs hors la loi!!????cordialement

Par **Domil**, le **26/09/2010** à **00:32**

Avez-vous un état des lieux d'entrée mentionnant tout ce que vous décrivez ?
Si non, est-ce que vous avez signé un EDL disant que tout est OK ? Dans le cas où vous n'auriez pas signé un tel faux, depuis combien de temps, êtes-vous dans les lieux (nouveau logement) ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés